

A-TECH

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

au capital de 100 euros

Siège social : 14, rue Victor Hugo 34420, Villeneuve-les-Béziers

B 910 293 067 RCS Béziers

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29/02/2024

Le 29/02/2024 à 13h00, Villeneuve-les-Béziers,

Maxime PRADEN demeurant 14 rue Victor Hugo, 34420, Villeneuve-Les-Béziers
associé unique de la Société A-Tech, représentée par Maxime PRADEN, gérant.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination et rémunération du liquidateur ;

Première résolution : Dissolution anticipée – Mise en liquidation amiable

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 29/02/2024 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en liquidation" et le siège de la Société sera fixé à 14 rue Victor Hugo, 34420, Villeneuve-Les-Béziers

Deuxième résolution : Désignation du Liquidateur

Maxime PRADEN demeurant 14 rue Victor Hugo, 34420, Villeneuve-Les-Béziers, décide d'exercer les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

L'associé unique décide que le liquidateur aura le droit à une rémunération de 0 euros au titre de l'exercice de ses fonctions.

En fin de liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique

Maxime PRADEN

